



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 28 MARS 2024**

### DATE DE CONVOCATION

22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-huit mars** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-présent de 18h30 à 20h40), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h50), M. Jean-Marc FRELH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, de 18h30 à 19h30), M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h50), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h30).

Étaient excusés : Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-absent à partir de 20h40), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h50), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h30), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maité COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

28/03/2024/08

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	<b>36</b>
<b>PRÉSENTS :</b>	<b>23</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>32</b>

### Objet : Compte administratif 2023 – Budget Principal

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2023,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 13 137 683,36	G	14 524 597,26
	Section d'investissement	B 1 301 596,42	H	1 052 933,42
		+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	5 819 022,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J	2 763 702,53 (si excédent)
		=		=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 14 439 279,78	= G+H+I+J	24 160 255,54
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 299 767,04	L	45 674,86
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 299 767,04	= K+L	45 674,86
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 13 137 683,36	= G+I+K	20 343 619,59
	Section d'investissement	= B+D+F 1 601 363,46	= H+J+L	3 862 310,81
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 14 739 046,82	= G+H+I+J+K+L	24 205 930,40

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Après avoir désigné Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à la Mutualisation, à l'Action culturelle et au Tourisme pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

**Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2023 du Budget principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023 à 9 720 975,76 € (Neuf millions sept cent vingt mille neuf cent soixante-quinze euros et soixante-seize centimes).
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 02 avril 2024

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER